



Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 Mars 2015

PROCES-VERBAL

L'an deux mil quinze, le Lundi 9 mars à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 25 février 2015.

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,

Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mmes Dominique MARTINEAU, M. Dominique GUILLEMARD et Sandra GAUVRIT, adjoints,

M. Habib CHEHADE, Mmes Martine ROYER et Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, MM. Yannick GUIBERT et Bénédicte ROLLAND, Mmes Nathalie GIVELET et Corinne MARTEL, MM. Christian SANGAN et Philippe RAFFIN, Mme Virginie MESSAGER, conseillers municipaux.

Excusés : M. Willy BLANCHARD représenté par M. Pascal DENIS et Mme Marie-Claire BUCHI représentée par Mme Virginie MESSAGER.

Absent : M. Vital PIBERNE.

Mme Corinne MARTEL a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire demande à l'Assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de Julien RONGERE, récemment décédé. M. RONGERE avait participé durant plusieurs années à l'encadrement des activités nautiques municipales en qualité de saisonnier.

M. le Maire communique ensuite à l'Assemblée les remerciements de M. Jean Lafouge, ancien adjoint, pour les marques de sympathie présentées à l'occasion du décès de son épouse.

M. le Maire donne alors la parole à M. SIMON, nouveau responsable local de l'Office National des Forêts, lequel se propose de présenter ou de rappeler aux élus les missions de l'ONF dans le cadre de la gestion du domaine forestier de l'Etat.

Puis, sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après avoir adopté sans observation le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre (secrétaire de séance : B. ROLLAND) et du 19 janvier 2015 (secrétaire de séance : H. CHEHADE), sur avis de la commission des Finances, a pris les décisions évoquées ci-après.

Affaires Budgétaires

Budget principal de la Commune et budgets annexes - Présentation du compte administratif 2014.

Le conseil municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2014 du budget principal de la commune et des budgets annexes (lotissement artisanal du Rampy zone Est et tranche 5, lotissement à usage d'habitation de la Fontaine et du Marais), lesquels se présentent comme suit :

Budget principal commune		Investissement	Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale (A)	2 609 211,72	3 957 246,85	6 566 458,57
	Titres de recettes émis (B)	1 513 568,20	3 824 118,92	5 337 687,12
	Restes à réaliser (C)	299 940,00	-	977 533,56
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales (D)	2 609 211,72	3 957 246,85	6 566 458,57
	Engagements (E)	-	-	0,00
	Mandats émis (F)	1 021 919,50	3 266 156,76	4 288 076,26
	Dépenses engagées non mandatées (G)	977 533,56	-	977 533,56
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent (B-F)	491 648,70	557 962,16	1 049 610,86
	Déficit (F-B)	0,00	0,00	0,00
	Solde des Restes à réaliser			
	Excédent (C-G)	0,00	0,00	0,00
	Déficit (G-C)	677 593,56	0,00	677 593,56
RESULTAT REPORTE	Excédent	0,00	329 665,85	0,00
	Déficit	362 058,40	0,00	32 392,55
RESULTAT CUMULE	Résultat de l'ex. + résultat reporté			
	Excédent	0,00	887 628,01	339 624,75
	Déficit	548 003,26	0,00	0,00

Budget Assainissement		Investissement	Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale (A)	1 069 757,80	549 060,41	1 618 818,21
	Titres de recettes émis (B)	828 010,06	280 754,94	1 108 765,00
	Restes à réaliser (C)	0,00	0,00	0,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales (D)	1 069 757,80	549 060,41	1 618 818,21
	Engagements (E)	0,00	0,00	0,00
	Mandats émis (F)	540 094,95	235 713,96	775 808,91
	Dépenses engagées non mandatées (G)	26 000,00	0,00	26 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent (B-F)	287 915,11	45 040,98	332 956,09
	Déficit (F-B)	0,00	0,00	0,00
	Solde des Restes à réaliser			
	Excédent (C-G)	0,00	0,00	0,00
	Déficit (G-C)	26 000,00	0,00	26 000,00
Budget Assainissement (suite)		Investissement	Fonctionnement	TOTAL
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	254 303,57	71 793,18
	Déficit	182 510,39	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Résultat de l'ex. + résultat reporté			
	Excédent	79 404,72	299 344,55	378 749,27
	Déficit	0,00	0,00	0,00

Lotissement artisanal du RAMPY zone Est				
	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	-55 063,62	0,00	55 063,62	0,00
Fonctionnement	-0,91	0,00	0,91	0,00
TOTAL	-55 064,53	0,00	55 064,53	0,00

Lotissement artisanal du RAMPY zone Sud-Nord				
	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	-128 508,21	0,00	0,00	-128 508,21
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	-128 508,21	0,00	0,00	-128 508,21

Lotissement à usage d'habitation La Fontaine				
	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	-79 523,89	0,00	15 022,78	-64 501,11
Fonctionnement	83 280,47	0,00	-27 086,45	56 194,02
TOTAL	3 756,58	0,00	-12 063,67	-8 307,09

Lotissement à usage d'habitation Le Marais				
	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	19 590,00	0,00	-26 180,82	-6 590,82
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	19 590,00	0,00	-26 180,82	-6 590,82

Le vote de l'ensemble de ces documents budgétaires interviendra lors d'une prochaine réunion, après transmission, par la DGFIP, des comptes de gestion correspondants.

Affaires Foncières

Affaires Foncières - Bilan des acquisitions et cessions exercice 2014.

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les communes de plus de 2.000 habitants, les acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année écoulée doivent faire l'objet d'un bilan soumis au conseil municipal et joint au compte administratif.

Cette information donnera lieu à une délibération de l'Assemblée.

Propriétaire(s)	Terrain (B/NB)	Réf. Cadastre	Superficie (m2)	Adresse	Date de décision	Prix principal
MARTINEAU Yves	NB	AK -62	14 m2	Avenue de l'Estacade	01/02/2014	gratuit
GUILLET / SOULARD	NB	AI - 531	13 m2	Rte de St-Jean-de-Monts	10/04/2014	gratuit
M. DELMAS Yannick	NB	AH - 117	20 m2	rte de St-Jean-de-Mts	27/04/2014	gratuit
SAS CARDINALIMMO	NB	AE - 235	15 m2	Avenue de l'Estacade	30/05/2014	gratuit
SOURBIER Jacques	NB	B - 2079/ 2080	1000 m 2	La Grande Prise	17/11/2014	gratuit

2015 - 36 : Acquisitions diverses pour alignement chemin du Beaumanoir.

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de rectification de l'alignement chemin du Beaumanoir, au droit de la zone du Porteau, en vue de l'élargissement de l'emprise publique, pour lequel deux propriétés sont concernées :

- Propriété de M. ARTUS Patrick, pour une surface de 79 m2, favorable pour une cession gratuite au profit de la Commune, sous réserve de la prise en charge par cette dernière des frais de déplacement du compteur d'eau potable, d'arrachage de la haie et du repositionnement des poteaux béton soutenant le portail actuel,
- Propriété de M. ROIRAND Alain, pour une surface de 28 m2 (accord de l'intéressé pour une cession gratuite au profit de la commune).

Il est donc proposé à l'Assemblée de donner son accord pour procéder aux acquisitions évoquées ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents à intervenir à cet effet.

M. Raffin craint que le décalage de l'axe de la voie à ce niveau crée un danger supplémentaire. M. le Maire répond que le projet d'élargissement de la voie a bien été prévu de manière à éviter ce risque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des dispositions énumérées ci-dessus,
- **dit que** les dépenses correspondantes seront sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Affaires Financières

N° 2015-37 : Affaires Financières - Zone du Rampy : convention pour mise à disposition terrain communal (parking saisonnier de voitures) : renouvellement 2015.

M. le Maire rappelle que, par décision du 11 mars 2014, le Conseil Municipal a fixé comme suit les conditions d'autorisation d'occupation temporaire du domaine privé de la Commune situé à proximité de la zone d'activités du Rampy, en vue de l'installation de parkings de voitures durant la saison estivale :

- durée de la mise à disposition : 3 mois non renouvelables,
- conditions financières : redevance forfaitaire calculée sur la base de 2.621,00€ l'hectare et payable en deux versements égaux,
- tous travaux éventuels d'aménagement du terrain à la charge exclusive du pétitionnaire avec obligation de remettre les lieux en état à l'issue de la mise à disposition.

M. le Maire propose alors à l'Assemblée de statuer sur le renouvellement de ces autorisations pour 2015 et sur le montant de la redevance forfaitaire correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **donne** son accord pour la mise à disposition temporaire des terrains communaux du Rampy, en vue de l'installation de parkings de voitures durant la saison estivale 2015,
- **fixe** le montant de la redevance forfaitaire applicable à compter de 2015 à 2.647,21 € l'hectare,
- **autorise** M. le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette mise à disposition.

N° 2015 - 38 : Refonte des sites Internet Commune et OTSI : résultats de la consultation - Demande de subvention au titre des fonds européens.

M. le Maire rappelle que, par délibération du 13 octobre 2014, le conseil municipal a confié à la société Ingénie de Cheylas la mission de refonte des sites Internet de l'office de tourisme et de la commune et a sollicité, pour le financement de cette opération, les aides des fonds européens LEADER, au taux le plus élevé possible, sur la base d'un plan de financement qui se présentait alors comme suit :

Dépenses		Ressources		
Intitulé	€	Financeurs	€	%
Prestations INGENIE	19 900,00	FEADER (<i>plafond 20.000 €</i>)	10 000,00	50%
		Autofinancement mairie appelant du FEADER	8 181,82	41%
		Autofinancement mairie n'appelant pas de FEADER	1 718,18	9%
Total dépenses HT	19 900,00	Total des ressources HT	19 900,00	100%

Or, il s'avère que ce plan de financement a été quelque peu modifié et qu'il y a donc lieu de soumettre à nouveau ce dossier au conseil municipal, pour approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **confirme son accord** pour confier à la société Ingénie de Cheylas la mission de refonte des sites Internet de l'office de tourisme et de la commune, dans les conditions évoquées ci-dessus,
- **sollicite**, pour le financement de cette opération, les aides des fonds européens FEADER, au taux le plus élevé possible,
- **arrête** comme suit le plan de financement de cette opération :

Dépenses engagées		Ressources		
Intitulé	€ HT	Financiers	€	%
Prestation INGENIE	19 900,00	FEADER (sur plafond dépenses subventionnables 17.114,00)	9 412,70	55%
		Autofinancement mairie appelant du FEADER	7 701,30	45%
		Autofinancement mairie n'appelant pas du FEADER	2 786,00	
Total dépenses HT	19 900,00	Total ressources HT	19 900,00	

N° 2015-39 : Travaux communaux - Convention avec le SyDEV pour divers travaux de remise à niveau.

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du programme des travaux d'extension du réseau d'éclairage public, il y aurait lieu d'autoriser l'inscription des opérations suivantes :

❖ Rénovation (remplacement commande radiolite au Rampy), suite à la visite du réseau réalisée par le SYDEV en décembre 2014, moyennant une participation communale de 499,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** Mr le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le SYDEV, ainsi que tout autre document s'y rapportant et à verser en temps utiles la participation communale correspondante,
- **dit que** la dépense correspondante sera imputée sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Personnel communal

N° 2015 - 40 : Personnel Communal - Recrutement divers personnels en contrat CDD pour besoins saisonniers.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en vue d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux pour la préparation et le déroulement de la prochaine saison estivale, il y aurait lieu de d'autoriser les recrutements suivants, sur la base de contrats CDD :

- **Services techniques :**

° 35 mois à temps complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 316 et 6 mois à mi-temps (piques-papier), rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 315,

- **Police municipale :**

° 4 mois d'agent de surveillance de la voie publique auxiliaire, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré maximum 323,

- **Animation culturelle :**

° 2 mois d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 316,

- **Animation sportive :**

° 2 mois d'éducateur sportif à temps complet à compter du 01 juillet 2015, rémunération mensuelle basée sur l'indice majoré 325,

° 2 mois d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 316,

- **Activités nautiques :**

° 7 mois d'auxiliaire à temps complet en vue de compléter les effectifs affectés aux activités nautiques voile et char à voile (rémunération mensuelle basée sur l'indice majoré 316).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **donne** son accord sur les dispositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à signer les contrats individuels correspondants,

- **dit** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Travaux communaux

N° 2014 - 41 : Création d'une aire de stationnement pour camping-cars à la Grande Côte.

M. Serge Landais, adjoint, rapporteur, présente au conseil municipal le projet de création d'une zone de stationnement réservée prioritairement aux camping-cars et destinée à répondre au besoin constaté depuis plusieurs années et à mieux organiser et encadrer ce type de stationnement sur le territoire :

- lieu d'implantation : terrain communal situé route de la Grande Côte, à proximité de la station d'épuration,
- capacité d'accueil envisagée : 30 à 40 emplacements, auxquels seront ajoutés les emplacements sur accotements situés autour du giratoire proche du parking
- aménagements prévus : travaux de débroussaillage et d'élagage de la végétation, de stabilisation du sol et de signalétique appropriée,
- modalités de fonctionnement : parking payant d'avril à octobre, avec mise en place d'un horodateur,
- tarification proposée : 6,00€ par nuitée, l'encaissement des produits correspondants devant intervenir dans le cadre de la régie municipale « droits de place ».

M. Le Maire propose alors à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet et sur les conditions de sa mise en place.

M. Raffin demande si une approche financière du projet a été réalisée et regrette que les travaux aient débuté avant que l'Assemblée n'ait été saisie du dossier.

M. Landais répond que le coût des travaux est estimé à environ€ et que le rapport attendu en termes de droits de stationnement pourrait à minima avoisiner 10.000€ par an. Il signale par ailleurs que les seuls travaux dont fait état M. Raffin ont été réalisés par les services techniques municipaux en fonction de leurs disponibilités et ont concernés l'abattage et l'élagage d'arbres situés sur le terrain communal.

A ce moment de la discussion, M. Sangan invective M. Landais et laisse entendre à l'Assemblée qu'une certaine quantité du bois issu de ce chantier aurait été livré à son domicile par les services techniques, ce que M. Landais réfute catégoriquement, considérant ces propos comme diffamatoire et portant atteinte à son intégrité et sa probité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des dispositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la réalisation des travaux d'aménagement et de la mise en œuvre des moyens pour assurer le fonctionnement de cette aire de stationnement,
- **dit que** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits qu'il s'engage à ouvrir à cet effet au prochain budget.

Intercommunalité

N°2015 - 42 : Intercommunalité - Syndicat mixte Vendée des Iles : modification des statuts.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat Vendée des Iles, par délibération du 23 janvier 2015, a adopté le projet de modification de ses statuts afin d'intégrer dans son article 2 la compétence « élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du programme Leader », conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette modification de statuts, le nouveau libellé de son article 2 se présentant alors comme suit :

« En vue d'optimiser les conditions d'exercice des compétences qui lui attribuées, le Syndicat Mixte pourra assurer certaines prestations au profit de communes non membres ou de tout autre personne non membre, sous réserves que ces prestations demeurent accessoires et soient en lien direct avec les compétences du Syndicat ci-dessous énoncées.

Le Syndicat Mixte pourra également solliciter, effectuer lui-même ou participer à toutes études ou réflexions relatives à l'exercice de ses compétences.

Le Syndicat mixte agit dans le cadre des compétences suivantes, dans la mesure où elles concernent au moins deux Communes ou Communautés de Communes membres : ingénierie de projets touristiques, développement des filières touristiques, structuration des acteurs touristiques, soutien à la promotion et à la mise en marché de l'offre touristique, observations de l'économie touristique, élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du programme Leader ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** la modification des statuts du Syndicat Mixte Vendée des Iles, telle que présentée ci-dessus complétant l'article 2 de la compétence « élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du programme Leader ».

N° 2015-43 : Intercommunalité - Convention de groupement de commandes avec la communauté de communes Océan-Marais de Monts (fourniture et installation de solutions de gestion en matière de SIG).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de faciliter l'organisation de la consultation et le suivi du marché de fourniture et installation d'une solution Web-SIG (lot n°1) et d'une solution de gestion des Autorisations du Droit des Sols (lot n°2) et de permettre des économies d'échelle, la Communauté de communes Océan-Marais de Monts souhaite constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, avec l'ensemble de ses communes membres.

En effet, le système actuel ne répond plus aux besoins des collectivités et nécessite donc une mise en concurrence.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation de la Commune à cette procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant que la Commune, au regard de ses besoins propres, a intérêt à participer au groupement de commandes proposé par la Communauté de communes Océan-Marais de Monts pour la passation du marché alloti de fourniture et l'installation d'une solution Web-SIG (lot n°1) et d'une solution de gestion des Autorisations du Droit des Sols (lot n°2),

Considérant que le groupement serait constitué pour une durée limitée,

Considérant que la Communauté de communes Océan-Marais de Monts serait le coordonnateur du groupement :

- **décide** d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et l'installation d'une solution Web-SIG (lot n°1) et d'une solution de gestion des Autorisations du Droit des Sols (lot n°2),

- **autorise** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe ainsi que tout autre document y afférent et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- **s'engage** à exécuter avec la ou les entreprises retenues le marché correspondant et à régler l'ensemble des sommes dues au titre dudit marché, lesquelles seront imputées sur les crédits qu'il s'engage à ouvrir en tant que de besoin, lors du vote du prochain budget 2015.

Le conseil municipal prend ensuite connaissance :

➤ des 09 déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Prémption Urbain.

➤ des 09 décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

N°	DATE	O B J E T
2015-18	20/01/2015	Remboursement de sinistre par M. PAJOT (dégradation panneau de signalisation) : 60,00€
2015-19	20/01/2015	Bâtiment de la Mairie - contrat de maintenance des portes automatiques avec la Sté PORTAL (coût annuel : 916,32€ HT)
2015-21	26/01/2015	Acquisition véhicule d'occasion de marque CITROEN "Jumpy" auprès de la SARL ARTUS (5.500,00 € TTC)
2015-22	27/01/2015	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Bureau DELTA CONSULTANT SAS pour renégociation 2016 marché d'assurances (montant forfaitaire 1.750,00 € HT)
2015-25	05/02/2015	Contrat avec la Sté MONETIQUE & COMMUNICATION dans le cadre de la gestion du système de verbalisation électronique (maintenance du logiciel et des matériels) (forfait annuel de 270,00 € HT)
2015-26	05/02/2015	Construction de la nouvelle bibliothèque municipale - marchés de travaux avec diverses entreprises (montant total des marchés : 340.340,52 € HT)
2015-27	05/02/2015	Travaux d'extension du dortoir de l'école publique "La Porte des Iles" : marchés de travaux avec diverses entreprises (montant total des marchés : 31.370,80 € HT)
2015-28	24/02/2015	Contrat de mise à disposition d'une bouteille de gaz avec la Sté AIR LIQUIDE (forfait : 194,00 € TTC pour 03 ans)
2015-29	24/02/2015	Projet d'extension et de rénovation du CABORNON - convention avec le Cabinet 2B ARCHITECTURE (forfait d'honoraires : 1.250,00 € HT)

- des comptes-rendus du syndicat « Vendée des Iles » des 23 janvier et 5 février 2015.
- des observations formulées par divers conseillers concernant :
 - La propreté des plages et notamment celle de la Petite Plage où des matériels ostréicoles sont stockés, malgré les engagements pris en son temps par les intéressés. M. le Maire répond que des contacts seront pris prochainement afin de mettre fin à cette situation (Ph. Raffin),
 - l'extension des parcs ostréicoles vers l'Ouest, face à la Petite Plage (Ph. Raffin),
 - les travaux d'aménagement avenue de l'Estacade (Querruy – Darotte) et leur présentation au conseil municipal (Ph. Raffin). M. le Maire rappelle que ce dossier a été présenté aux riverains concernés avant sa mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne MARTEL

Pascal DENIS